IAEA
*L'atome pour la paix et le développement*

# Circulaire d'information

**INFCIRC/1301**
16 juillet 2025

**Distribution générale**
Français
Original : anglais

# Communication de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence

1. Le 3 juillet 2025, le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une note verbale accompagnée de pièces jointes.

2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et ses pièces jointes sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 2547756

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de lui demander que les quatre lettres précédemment soumises par S. E. M. Mohammad Eslami, Vice-Président de l'Iran et Chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (OIEA), et adressées à S. E. M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, soient publiées ensemble dans une circulaire d'information, par ordre chronologique (des exemplaires desdites lettres sont joints à la présente par souci de commodité).

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 3 juillet 2025

À l'attention du Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
ORGANISATION IRANIENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

[Traduction officieuse]

Date : 13 juin 2025
Nº 30/30

Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, au petit matin du vendredi 13 juin 2025, le régime sioniste criminel a perpétré des attaques terroristes contre de hauts responsables militaires, des scientifiques et des civils iraniens innocents de mon pays, ainsi que contre les installations nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran. Malgré les rappels et les avertissements qui vous ont été adressés à plusieurs reprises concernant les menaces d'attaque et les attaques lancées par le régime sioniste criminel contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iran, y compris via plusieurs correspondances[*], vous, en tant que Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui avez l'obligation de vous conformer à vos obligations statutaires et aux résolutions de la Conférence générale de l'AIEA et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, avez malheureusement non seulement négligé les avertissements et les inquiétudes soulevés, mais également fait des déclarations non professionnelles et non pertinentes, affirmant notamment « *... une force très, très destructrice est nécessaire pour lui porter atteinte* », preuve de votre indifférence à l'égard de tels actes criminels, utilisée à mauvais escient par le régime sioniste, et aujourd'hui, nous assistons à l'acte terroriste du régime contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iran. Du fait de la négligence, de l'inaction ainsi que du manque de mesures sérieuses de l'Agence, cet acte terroriste a entraîné de lourdes pertes humaines et causé des dommages aux installations nucléaires de l'Iran, qui font l'objet d'une vérification constante de la part de l'Agence dans le cadre des garanties.

De toute évidence, la responsabilité de cette attaque terroriste et du martyre de nos compatriotes incombe directement au régime sioniste criminel, qui ne manquera pas d'en subir les douloureuses conséquences.

Enfin, il convient de rappeler que l'absence de mesure opportune contre ces menaces et votre réaction tardive face à cette attaque odieuse, sans condamnation du régime tueur d'enfants, pourraient être considérées comme une sorte de consentement et de complicité du régime sioniste.

Mohammad Eslami
Vice-Président de la République islamique d'Iran
et Chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique

S. E. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

---

[*] Ma lettre nº 30/29 du 11 juin 2025 ; ma lettre nº 154859 du 8 novembre 2023 ; la lettre de l'Honorable Ministre des affaires étrangères, le Dr. Araghchi, datée du 22 mai 2025 ; la lettre nº 18922, datée du 25 mai 2025, des représentants de l'Assemblée consultative islamique ; la lettre nº 2228045, datée du 6 octobre 2024, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne ; la lettre nº 1487576, datée du 1er février 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ; la lettre S/2023/9, datée du 3 janvier 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
ORGANISATION IRANIENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

[Traduction officieuse]

Date : 19 juin 2025
Nº 30/31

Monsieur le Directeur général,

Suite aux nombreuses correspondances ayant conduit à la lettre nº 30/30 datée du 13 juin 2025[1], concernant les attaques odieuses répétées du régime criminel sioniste contre les installations nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran, malgré les rappels et les avertissements qui vous ont été adressés à plusieurs reprises à propos de l'inaction (en particulier l'inaction du Conseil des gouverneurs, lequel est malheureusement sous la direction et l'influence de trois pays européens, des États-Unis et du régime sioniste, et est dépendant de leur soutien), le régime sioniste, poursuivant son agression contre les installations nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran, y compris les complexes d'enrichissement de Natanz et de Fordou et diverses parties de l'installation de traitement d'Ispahan, a mené ce matin (jeudi 19 juin 1404) des attaques odieuses, en violation du droit international, contre le réacteur de recherche à eau lourde de Khandab et le complexe d'eau lourde adjacent au réacteur.

Ces attaques armées constituent une violation des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Statut et du mandat de l'UNSCEAR, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA (INFCIRC/214), des résolutions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA, des normes de sûreté de l'AIEA et d'autres instruments internationaux pertinents.

Il est nécessaire de mettre immédiatement fin à cette inaction, tout en condamnant ces actions du régime sioniste contraires au droit international, pour vous acquitter de vos devoirs statutaires. Il va sans dire que la République islamique d'Iran, tout en prenant les mesures nécessaires pour défendre ses droits souverains, prendra les mesures juridiques appropriées, en particulier contre les inactions répétées de Votre Excellence.

Mohammad Eslami
Vice-Président de la République islamique d'Iran
et Chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique

S. E. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

---

[1] Ma lettre nº 30/29 du 11 juin 2025 ; ma lettre nº 154859 du 8 novembre 2023 ; la lettre de l'Honorable Ministre des affaires étrangères, le Dr. Araghchi, datée du 22 mai 2025 ; la lettre nº 2228045, datée du 6 octobre 2024, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne ; la lettre nº 1487576, datée du 1er février 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ; la lettre S/2023/9, datée du 3 janvier 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
ORGANISATION IRANIENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

[Traduction officieuse]

Date : 21 juin 2025
Nº 30/32

Monsieur le Directeur général,

Suite aux nombreuses correspondances ayant conduit à la lettre nº 30/31 du 19 juin 2025[*], concernant l'agression odieuse répétée du régime sioniste criminel contre les installations nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran, malgré les rappels et les avertissements répétés concernant vos inactions, ainsi que celles du Conseil des gouverneurs (qui est malheureusement sous la direction et l'influence de trois pays européens, des États-Unis et du régime sioniste, et est dépendant de leur soutien), le régime sioniste a poursuivi son agression odieuse et sa violation du droit international au petit matin du samedi 21 juin 2025 en procédant à plusieurs attaques aériennes contre le site nucléaire d'Ispahan, placé sous la surveillance continue de l'Agence.

Ces attaques armées constituent une violation des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Statut et du mandat de l'UNSCEAR, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA (INFCIRC/214), des résolutions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA, y compris la décision adoptée lors de la 11e séance plénière [GC(53)/DEC/13], des normes de sûreté de l'AIEA et d'autres instruments internationaux pertinents.

Malheureusement, lorsque vous avez fait rapport au Conseil de sécurité de l'ONU hier, vous avez manqué de condamner ces agressions, comme le voudraient vos devoirs statutaires de Directeur général de l'Agence, et avez donc poursuivi votre inaction. Il ne fait aucun doute que votre participation illégale à ces agressions restera dans l'histoire pour la communauté internationale.

Il est nécessaire de mettre immédiatement fin à cette inaction, tout en condamnant ces violations du droit international perpétrées par le régime sioniste, pour vous acquitter de vos devoirs statutaires. Il va sans dire que la République islamique d'Iran, tout en prenant les mesures nécessaires pour défendre ses droits souverains, prendra les mesures juridiques appropriées, en particulier contre vos inactions répétées.

Mohammad Eslami
Vice-Président de la République islamique d'Iran
et Chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique

S. E. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

---

[*] Ma lettre nº 30/31 du 19 juin 2025 ; ma lettre nº 30/29 du 11 juin 2025 ; ma lettre nº 154859 du 8 novembre 2023 ; la lettre de l'Honorable Ministre des affaires étrangères, le Dr. Araghchi, datée du 22 mai 2025 ; la lettre nº 2228045, datée du 6 octobre 2024, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne ; la lettre nº 1487576, datée du 1er février 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ; la lettre S/2023/9, datée du 3 janvier 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
ORGANISATION IRANIENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

[Traduction officieuse]

Date : 22 juin 2025
Nº 30/33

Suite aux nombreuses correspondances ayant conduit à la lettre nº 30/32 du 22 juin 2025[*], concernant l'agression odieuse que continue de mener le régime sioniste criminel contre les installations nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran, malgré les rappels et les avertissements répétés concernant vos inactions, ainsi que celles du Conseil des gouverneurs (qui est malheureusement sous la direction et l'influence de trois pays européens, des États-Unis et du régime sioniste, et est dépendant de leur soutien), les États-Unis, dans le droit-fil des agressions du régime sioniste, ont violé ce matin, dimanche 22 juin 2025, le droit international en attaquant brutalement le site nucléaire d'Ispahan et les usines d'enrichissement de Natanz et de Fordou placés sous la surveillance continue de l'Agence. Il convient de noter que le Président des États-Unis a officiellement assumé la responsabilité de ces attaques – et ce alors même que les États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, ont manifestement violé la Charte des Nations Unies.

Ces attaques armées constituent une violation des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA (INFCIRC/214), des résolutions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA, y compris la décision adoptée lors de la 11e séance plénière [GC(53)/DEC/13], des normes de sûreté de l'AIEA et d'autres instruments internationaux pertinents.

Il est nécessaire de mettre immédiatement fin à cette inaction, tout en condamnant ces violations du droit international perpétrées par les États-Unis et le régime sioniste, pour vous acquitter de vos devoirs statutaires. Il va sans dire que la République islamique d'Iran, tout en prenant les mesures nécessaires pour défendre ses droits souverains, prendra les mesures juridiques appropriées, en particulier à votre encontre, pour votre propre inaction et pour vous être rendu complice de ces crimes odieux, via les autorités internationales pertinentes.

Mohammad Eslami
Vice-Président de la République islamique d'Iran
et Chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique

S. E. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

---

[*] Ma lettre nº 30/32 datée du 21 juin 2025 ; ma lettre nº 30/31 du 19 juin 2025 ; ma lettre nº 30/29 du 11 juin 2025 ; ma lettre nº 154859 du 8 novembre 2023 ; la lettre de l'Honorable Ministre des affaires étrangères, le Dr. Araghchi, datée du 22 mai 2025 ; la lettre nº 2228045, datée du 6 octobre 2024, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne ; la lettre nº 1487576, datée du 1er février 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ; la lettre S/2023/9, datée du 3 janvier 2023, de l'Honorable Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.